



Nelle série N°107

FSU.93 infos

octobre 2007

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis

ASSEZ DE DESINFORMATION ASSEZ DE MAUVAIS COUPS



POUR UNE SOCIETE SOLIDAIRE

MOBILISATIONS !

Directeur de la publication José Tovar - Prix du n° 2€

CP 1006 S 07010 ISSN 1247-1003





PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Edito

S'ADRESSER À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION POUR CONSTRUIRE UN MOUVEMENT D'ENVERGURE



Face à la multiplicité des attaques et à la désinformation organisée, le syndicalisme dont nous nous revendiquons ne peut plus fuir ses responsabilités. Il se doit aujourd'hui de jouer pleinement son rôle.

Se contenter de rester sur la défensive en tentant de parer les coups, s'enfermer dans le catégoriel ou les champs professionnels serait lourd de conséquences. D'une part en termes de résultats, mais surtout parce que le gouvernement actuel veut briser toute contestation organisée et a en ligne de mire le syndicalisme porteur de projets de transformation sociale, qu'il s'est juré d'affaiblir.

Dans cette période marquée par l'absence de projet alternatif crédible à gauche, le désarroi de la population est tel que les discours sur l'état budgétaire de la France qui ne rendrait plus possible la solidarité nationale marque des points.

Il nous faut convaincre de la cohérence des réformes. Toutes sont pensées pour imposer un nouveau modèle de société, radicalement différent, en appliquant une politique libérale avec les références à l'individualisme, la notion de mérite, la concurrence, le dénigrement des fonctionnaires et des services publics, le recours au privé...

La loi TEPA octroie un cadeau de 15 milliards d'Euros aux revenus les plus riches, la baisse des charges patronales inscrites dans la loi de finances 2008 coûtera 27 milliards, et le gouvernement propose TVA sociale, paiement à l'acte dans les hôpitaux, franchises médicales, allongement de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein et suppressions de 22700 fonctionnaires au prétexte que la France serait "en faillite" !

L'état se désengage de plus en plus et ne joue plus son rôle ; quelle société nous prépare-t-on ? Une société sans services publics, avec un système de santé inaccessible et une retraite indigente pour ceux qui ne pourraient pas se payer une assurance privée, une école qui n'aurait plus aucune ambition pour les milieux populaires ?

Le combat syndical que nous menons au quotidien porte sur d'autres valeurs : lutte contre les inégalités, solidarité, émancipation pour tous. Ce sont ces valeurs qui, même attaquées, restent structurantes de la société française d'aujourd'hui.

Les défendre, c'est construire un mouvement de masse inscrit dans la durée, seule perspective crédible pour faire reculer ce gouvernement. Déjà des mouvements s'annoncent comme celui du 18 octobre sur les régimes spéciaux qui doivent être des points d'appui pour la suite. Ils donnent lieu à débat sur l'élargissement des mots d'ordre, mais quelle que soit la position des uns et des autres, l'essentiel est qu'ils soient réussis et qu'ils ne restent pas sans lendemain. La lutte ne fait que commencer

Guy Trésallet



LIBÉRALISATION DU SYSTÈME SCOLAIRE ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Pour la seconde année consécutive les effectifs des collèges du 93 ont diminués d'environ 1400 élèves.

Ces chiffres, qui sont très au delà des prévisions et affecteront bientôt les lycées, illustrent les difficultés du service public d'éducation dans le département.



Pour combler les manques, les TZR sont particulièrement malmenés cette année et les affectations scandaleuses sur plusieurs établissements et plusieurs communes sont devenues la norme.

CARTE SCOLAIRE : LE POINT

Dans le département, malgré l'annonce tardive de "l'assouplissement de la carte scolaire", le nombre de dérogations accordé a été multiplié par 2. Selon les chiffres de l'IA, au total 749 dérogations ont été accordées dont 514 dans un second temps pour prendre en compte les demandes produites par la nouvelle loi, 215 en collège et 299 en lycée. Sous couvert de liberté, on accentue encore davantage l'homogénéité sociale des établissements difficiles. On renonce également à utiliser un outil de régulation des flux d'élèves au risque de créer des situations aberrantes. Ainsi on voit des classes de seconde qui dépassent allègrement les trente alors qu'on menace d'autres établissements jugés moins "attractifs" par les familles menacés de se voir retirer des moyens. Là encore, de la même façon que pour les EP1, les lycées expérimentaux et le caractère massif des moyens attribués en HSE pour "l'école après l'école", le 93 a un coup d'avance dans la mise en place de l'école du tri social.

L'ÉCOLE APRÈS L'ÉCOLE

Appelé aussi "accompagnement éducatif", ce dispositif vise à mettre en place dans un premier temps dans les collèges EP1 et EP2 puis dans les collèges volontaires s'il demeure des moyens non utilisés, un créneau horaire permettant aux élèves

En effet, s'ils s'expliquent en partie par des raisons démographiques et la restructuration de certains quartiers, ils témoignent également de la réticence de certains parents à scolariser leurs enfants en Seine-Saint-Denis.

Ils illustrent également l'échec patent d'une politique qui prétend trouver hors de la classe des solutions à l'échec scolaire et embauche des surveillants au statut toujours plus précaire.

Malgré ces difficultés, la rentrée 2007 est marquée par une accélération dans le rythme des mesures destinées à libéraliser l'école publique. On explique aux établissements en difficulté qu'ils doivent "développer leur attractivité" pour s'adapter aux nouvelles règles de la concurrence scolaire tout en organisant le départ de leurs meilleurs élèves. On injecte 115000 HSE pour l'accompagnement scolaire dans le département et le lycée Jaurès doit faire grève pour obtenir que soient respectés les horaires nationaux en latin. On déclare le collège Lenain de Tillemont EP1, on y met en place en urgence "l'école après l'école" et on y supprime des dédoublements en sciences physiques, en technologie et l'heure de vie de classe pour faire bonne mesure.

SUPPRESSIONS DE POSTES

Dans certaines disciplines le contingent de TZR est épuisé depuis la mi-septembre. Ainsi le rectorat tente les acrobaties les plus risquées pour faire face au manque de CPE. Les conséquences sont immédiates. Le lycée Louise Michel de Bobigny a fait grève car il manquait un CPE. Le lycée Barbusse a débrayé pour qu'un CPE, qui avait été réaffecté ailleurs après la rentrée, soit maintenu au lycée.

volontaires de suivre 3 types d'activités après les cours : aide aux devoirs, activités culturelles et activités sportives. Ces activités sont financées en heures supplémentaires effectives (HSE) en fonction de projets déposés à l'IA.

La massification de l'enseignement a fait apparaître des besoins nouveaux. Parmi ces besoins, l'aide aux devoirs est en tête de liste. Pour être un facteur d'égalité sociale l'école se doit d'y faire face. Sans cela, la tâche sera abandonnée aux collectivités territoriales, ou au pire à des officines privées (du type Acadomia ou Parascholl) qui guettent ce marché avec avidité.

L'académie de Créteil s'est vue dotée de 250000 HSE pour mettre en place " l'école après l'école ".

Derrière cet effet de masse se cache la suppression de 380 équivalents temps plein, ce qui remet en perspective l'effort réalisé (pour mémoire cela correspond au nombre de postes supprimés cette année dans l'académie de Créteil).

Le 93, avec 115000 HSE (178 ETP) est le premier destinataire de ce dispositif. Tout en répondant à un besoin réel, le dispositif en l'état pose problème.

Dans un contexte de remise en cause de nos statuts et de redéfinitions de nos missions (cf. livre vert et autre livre blanc) force est de constater l'ampleur des dérives potentielles : allongement du temps de travail, prof animateur, grand mélange des genres entre études surveillées, dirigées et soutien scolaire et grand flou sur le personnel qui assurera l'une ou l'autre de ces tâches. Conformément à ses motions de congrès, **le S.N.E.S. Créteil invite à une véritable réflexion sur les causes de l'échec scolaire et les solutions à y apporter.**

Il nous semble important de lutter contre le piège qui est en train de se refermer sur nous par l'intermédiaire de ce dispositif à l'efficacité pédagogique discutable, tout en faisant valoir les propositions du SNES, en clair, une extension du service public qui permettrait de corriger les inégalités relatives au travail hors l'école, en distinguant bien trois éléments, ce que ne fait évidemment pas le B.O:

- 1) La lutte contre l'échec scolaire
- 2) L'aide aux devoirs
- 3) L'accompagnement éducatif,

distinction qui demande une réflexion approfondie sur les métiers de chacun.

Sur les bases actuelles, il ne nous semble hautement préférable de ne pas accepter ce dispositif, sans pour autant se désengager de la question des "orphelins de 16 heures".

Sur cette question, l'école ne peut sans doute pas tout, mais elle ne peut pas rien non plus.

- Nous devons revendiquer que les heures destinées à la lutte contre l'échec scolaire soient inclu-

ses dans le service des enseignants volontaires

- Nous devons exiger que les horaires nationaux soient respectés, que tous les cours et les remplacements soient assurés de manière correcte, qu'il n'y ait plus de regroupements aberrants d'élèves pour faire des économies, en langues par exemple.

- Il est indispensable d'intervenir en CA pour demander que toutes ces HS soient remises sur les disciplines et dans les services (en comptabilisant tout ce qui manque actuellement dans les DHG pour fonctionner).

- Il faut retourner l'argument des HSE contre le ministre : puisqu'on a eu 250000 heures, c'est qu'il y a des moyens. Utilisons-les pour créer des postes et améliorer le système !

- Faire valoir les propositions du SNES, lancer le débat avec les parents, non pas sur la question de nos temps de travail exclusivement, mais sur celui de l'ensemble des salariés.

- Essayer d'aboutir à des motions communes en CA avec les parents d'élèves.

- Lancer le débat sur l'efficacité pédagogique du système, notamment avec les élèves en grande difficulté.

- Si certaines heures sont utilisées tout de même pour l'aide aux devoirs (parce que ça se faisait déjà avant etc.), intervenir en CA afin de prévenir toute forme de dérive.

Clément Dirson

2 compléments bibliographiques :

- Anne Barrère : le travail à l'école (presses universitaires de Rennes)

- Dominique Glassman : " le travail de l'élève pour l'école, en dehors de l'école ", rapport établi en décembre 2004 à la demande du HCEE.

Vous trouverez ce rapport et des documents sur le travail hors la classe sur le site national du SNES (www.snes.edu) rubrique "observatoires".

Rentrée 2007

BILAN DES OPÉRATIONS DE RÉPARTITION DES EMPLOIS DU 1ER DEGRÉ

L'étroitesse de l'enveloppe budgétaire conduit l'I.A. à gérer le département "à flux tendu" en étalant la procédure de répartition des moyens premier degré de février à la mi septembre. Ce mode de gestion des ressources s'apparente à celui des entreprises.



Nous ne sommes pas dans le cadre du marché, mais dans celui du service public. Cette procédure a des conséquences sur la vie des écoles et sur la gestion inhumaine des ressources. L'Inspecteur d'Académie "colle au plus près des besoins"...

Cette gestion "au plus près des besoins" rend la rentrée très compliquée pour les enseignants, les élèves et leur famille : 70 écoles ont dû modifier leur structure après la rentrée !

COMPTAGE

Pour certaines écoles, on a dû attendre le 14 voire même le 17 septembre pour réaliser un ultime comptage, l'Inspecteur d'Académie mettant en doute la présence des élèves attendus mais non encore présents !

Les comptages se sont révélés très "tatillons" pour les élèves de maternelle aux normes ZEP, pour compter dans l'effectif d'une école des enfants du voyage excusés officiellement mais absents, ainsi que pour comptabiliser les enfants des classes de CLIN comme des élèves de plusieurs écoles... Ces choix sont éloquentes.

L'inspecteur d'Académie n'a accepté l'ouverture dans certaines écoles qu'après l'action des enseignants et des parents (occupation et préavis de grève) alors que les chiffres et les élèves étaient là.

ENGAGEMENTS DE L'IA

L'Inspecteur d'Académie ne respecte pas ses engagements puisque même après comptage il laisse des écoles au dessus des normes, nous annonce des ouvertures par mail sur des situations non évoquées auparavant et prononce des fermetures hors CTP. L'Inspecteur d'Académie ne respecte pas les règles du paritarisme et ne tient pas ses engagements envers la profession. Il ne prend pas en compte les difficultés de ce département et prend le risque de les augmenter en ne mettant pas les moyens légitimement réclamés par les enseignants et les parents. Il fait chuter le taux de scolarisation des enfants de 2/3 ans en dessous de la barre des 10% d'une classe d'âge.

GESTION

La gestion "au plus près" des variations d'effectifs provoque des changements incessants de répartition pédagogique des élèves. En moyenne, 10 % des écoles du département ont refait leur structure après la rentrée ! D'une manière générale, cette gestion conduit à ce que toutes les écoles du département soient au maximum de leurs capacités.

Ensemble, enseignants, parents d'élèves, élus, accepterons-nous que, sous couvert d'économies, la déstabilisation des équipes et des écoles devienne la règle ?

**Martine Caron, Joël Couvé
François Cochain**

Elections professionnelles

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Dans quelques mois se dérouleront les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale si le calendrier des élections municipales n'est pas modifié. C'est en effet dans les 8 mois qui suivent ces élections politiques locales que ce scrutin doit être organisé.



Objectif 2008



C'est donc vraisemblablement au dernier trimestre 2008 que les 1,6 million d'agents relevant du titre III de la fonction publique renouvelleront l'ensemble de leurs représentants dans les instances paritaires.

Cette échéance est cruciale pour la FSU. C'est en effet l'ensemble des structures paritaires qui seront à cette occasion renouvelées. Si l'enjeu national n'échappera à personne, l'enjeu local reste vital pour notre syndicat de Seine Saint Denis qui est le 2ème du syndicat national (Snu-Clia) en nombre d'adhérents.

Cette échéance à une double dimension car si ces élections vont déterminer la représentativité de la FSU dans la FPT (mais également de nos structures locales et permettre l'attribution des sièges des représentants du personnel tant au niveau local pour les Comités Techniques Paritaires, les Commissions Administratives Paritaires, les Comités d'Hygiène et

de Sécurité, que national pour le Conseil Supérieur de la FPT), elles vont également servir à quantifier l'ensemble des droits syndicaux.

C'est donc un double enjeu auquel nous sommes confrontés mais aux conséquences différentes.

Pour réussir, nous devons donc présenter un maximum de listes dans les collectivités et les établissements publics relevant de notre champ professionnel, c'est à dire : les Mairies, le Centres de Gestion, les OPHLM, les Centres Communaux d'Actions Sociales, les Caisses des Ecoles, le Conseil Général, les Conseils Régionaux...

CETTE ÉCHÉANCE CONCERNE TOUTE LA FSU.

Plusieurs syndicats de la FSU sont, plus ou moins en fonction de leurs effectifs respectifs et/ou de leur champ de syndicalisation dans la FPT, concernés et impliqués par cette élection : le SNU-CLIAS, l'UNATOS, le SNETAP, le SNU-ASFP, le SNASUB, EPA, le SNAC, SUP-Equip, le SNICS.

Consciente des enjeux de ce scrutin, la FSU a voté en BDFN le texte suivant :

Conformément au mandat du congrès de Marseille la FSU doit se préparer activement aux échéances électorales dans la FPH et la FPT.

Plus encore que pour les élections régionales l'investissement des SD et des CFR aux cotés des SN sera déterminant. Il convient donc de mettre en place un groupe ad-hoc capable de mutualiser et d'impulser la mobilisation des SD et CFR.

Nous proposons donc au BDFN de recomposer le groupe GT-Transfert qui a fait la preuve de son efficacité lors des élections aux CTP régionaux de novembre 2006. Il convient d'ajouter les syndicats SNICS, SNUASFP et EPA qui ne sont pas concernés par la décentralisation mais qui le sont par les élections à venir en FPH et FPT à tous ceux qui y participaient déjà.

Cette situation est particulière : 9 syndicats, adhérents de la même union, concernés par une même élection professionnelle : c'est beaucoup. Il convient donc de penser le plus rapidement possible, la forme d'organisation la plus appropriée y compris sur le plan local, qui soit, dans un même temps, la plus performante possible mais qui préserve les intérêts de chacune des structures concernées.

Des questions centrales devront être abordées rapidement et sans ambiguïté : par exemple la façon dont seront élaborées les listes de candidats, ou bien comment sera " choisi " le syndicat de la FSU qui déposera la ou les listes de candidats, quelle gestion et quelle répartition des droits syndicaux futurs, quelle campagne électorale avec quelle mutualisation des moyens... cette liste n'est pas exhaustive mais autant de dossiers qui devront être rapidement réglés afin que chacun sache à quoi s'attendre et surtout soit en capacité de s'adapter à l'organisation qui sera choisie.

La problématique liée à la sécurisation juridique du dispositif devra retenir également toute notre attention.

Même si le résultat des dernières élections CTP des conseils régionaux est encourageant pour la FSU (avec tout de même des écarts importants d'une région à l'autre), les élections générales FPT sont d'une dimension différente.

Par le nombre d'électeurs concernés par ces élections et de par le mode de scrutin (un scrutin à 2 tours organisé localement avec une dimension de résultats locaux ET nationaux) il sera difficile d'atteindre un score équivalent.

Comme nous le verrons plus loin les élections CAP seront fondamentales puisque c'est le résultat à cette élection qui déterminera la répartition du nombre de sièges attribués aux organisations syndicales au Conseil Sup.

Lors des élections 2001 il y avait 940 000 inscrits et 622 000 votants pour 587 000 exprimés (ce ne sont que les titulaires qui votent à cette élection). L'objectif de 60 000 voix c'est à dire 10% est somme toute envisageable ce qui constituerait un bon score et qui permettrait l'installation de la FSU dans la FPT par l'attribution d'un siège au CSFPT.

RÉUSSIR LES ÉLECTIONS

Réussir les élections : c'est assurer la pérennité de notre syndicat et de la FSU dans la FPT.

Pour le Sdu-Clias 93/FSU, réussir ces élections est vital. Sans refaire un historique précis des événements qui ont suivis notre départ de la CFDT et notre arrivée à la FSU, la situation de notre syndicat national qui fonctionne aujourd'hui grâce à l'investissement que veulent bien y consacrer ses structures départementales, reste fragile et aléatoire.

Réussir ces élections c'est permettre le début d'une réelle construction du Snu-Clias et de ses syndicats départementaux.

Par l'obtention de droits syndicaux propres tant au niveau national que local, ce scrutin sera l'occasion d'installer, plus ou moins confortablement, suivant les résultats, nos structures respectives dans le paysage de la FPT et de les inscrire dans une dynamique de développement.

Ce sera aussi l'occasion de mesurer notre audience auprès des agents de notre secteur et par la même d'obtenir des droits pérennes directement issus de ces élections.

Mais nous n'avons pas que des amis dans le landernau et il nous faudra être vigilant et suffisamment forts pour passer les obstacles qui ne manqueront pas de se dresser sur notre chemin.





C'est dans ce contexte que le CDFN des 18 et 19 septembre a voté le texte suivant :

" ...la FSU continuera à agir pour une modification des règles de représentativité et du droit à déposer des candidatures et pour lutter contre toutes les interdictions dont ses syndicats et ceux d'autres organisations sont victimes. Le CDFN rappelle que la fin de l'année 2007 et l'année 2008 seront marquées par des échéances électorales décisives pour la représentativité de la Fédération et il appelle les SD, les SN et les CFR à tout faire pour trouver des candidatures et assurer le succès des listes des syndicats FSU... "

LA REPRÉSENTATIVITÉ : UN ENJEU POLITIQUE.

Notre ambition est que la FSU obtienne au minimum un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Même si cela peut paraître un objectif difficile, le jeu en vaut la chandelle, et cet objectif est atteignable.

Pour cela il ne faudra négocier ni sur les moyens à mettre en œuvre, ni sur les énergies à développer pour réussir le meilleur score possible. Comme chacun le sait ce score ne sera que l'addition de l'ensemble des résultats locaux de l'élection des représentants du personnel en CAP. L'enjeu majeur en est la représentativité.

Notre présence dans cette instance nationale doit nous permettre de traduire nos orientations syndicales par nos avis sur les évolutions réglementaires et législatives. Le mode d'élection des représentants du personnel dans la FPT ne reflète pas forcément l'audience nationale des organisations syndicales qui se présentent aux suffrages des agents.

En effet si la FSU n'est pas en mesure de présenter des listes partout où cela serait possible (c'est le cas d'ailleurs de toutes les O.S, y compris les plus importantes du secteur), les agents de ces collectivités seront privés de la possibilité de voter pour nos listes et risquent de reporter leur voix sur une autre organisation syndicale. Il serait nécessaire de réfléchir à un autre mode de scrutin comme par exemple une élection directe, ouverte à tous les agents, à la proportionnelle, sur sigles syndicaux, pour déterminer la représentativité et la répartition des sièges au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Avec un tel système le résultat de l'élection serait plus conforme au choix réel des agents : c'est aussi une question de démocratie.

Le caractère représentatif d'une organisation syndicale s'apprécie selon deux critères alternatifs :

- ou bien le syndicat est affilié à une union de syndicats remplissant les conditions définies à l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (l'union doit posséder au moins un siège dans chacun des conseils supérieurs de la fonction publique ou avoir recueilli 10% des suffrages aux CAP et 2% des suffrages aux CTP des trois fonctions publiques)

- ou bien le syndicat satisfait, dans le cadre où est organisée l'élection, aux dispositions de l'article L. 133-2 du code du travail (effectifs, indépendance, cotisations, expérience et ancienneté...).

Nous sommes concernés par la deuxième condition...pour l'instant et en attendant d'être représentatifs après les élections 2008 !!

La première " urgence " est donc de développer notre syndicat en déclarant des sections du Sdu-Clias 93 dans les collectivités et établissements publics relevant du titre III de la FP et d'assurer une activité suffisante pour répondre aux critères réglementaires de représentativité pour pouvoir déposer des listes au 1er tour.

Il est nécessaire d'envisager plusieurs cas de figure. En tout premier lieu il faut constituer là où est organisé l'élection un dossier de représentativité dit de recevabilité.

Ensuite il faudra se tenir prêt, en cas de remise en cause de notre représentativité, pour engager un recours en référé devant le T.A et pour finir être prêt également (dans les cas où nous ne sommes pas représentatifs...) à développer une campagne de boycott du 1er tour, pour que nous puissions participer au deuxième tour de scrutin organisé si les 50% de participation ne sont pas atteints (si les règles qui régissent ces élections restent inchangées...).

LE DROIT SYNDICAL : C'EST LE NERF DE LA GUERRE.

Les droits syndicaux ne sont pas similaires suivant que le syndicat est adhérent à une union représentée ou non au CSFPT et dépend également de sa situation juridique.

Sans entrer dans les détails (une note technique du syndicat retrace l'ensemble des droits syndicaux et reprend les différents cas de figure) il est facile de comprendre que l'obtention de droits syndicaux permet une meilleure activité militante.

Un certain nombre de droits sont inhérents à l'activité syndicale : réunion des instances dirigeantes du syndicat, formation...

Et dans ce cas le droit syndical est strictement local. D'où la nécessité de réussir aussi ce versant de l'élection.

D'autres par contre sont liés aux résultats électoraux de la consultation CTP (par ex les DAS)... à condition d'avoir concouru au scrutin pour la répartition des sièges au CSFPT : c'est-à-dire les élections CAP.

Voilà en quelques lignes, rapidement brossés, le contexte et les enjeux des échéances électorales à venir. C'est à nous collectivement maintenant de nous les approprier et de créer une dynamique positive pour que la FSU gagne l'enjeu des élections FPT 2008 en droite ligne des orientations votées lors des congrès de Perpignan et de Marseille.



UNE RENTRÉE SPORTIVE ET PARADOXALE EN EPS

Pleine d'annonces et de paradoxes, cette rentrée 2007 est bel et bien sportive ! Sportive avant même la rentrée pour quelques professeurs d'EPS du département.



Quelques TZR (= remplaçants), les plus anciens du département, se sont vus affecter de manière autoritaire au mois de juillet sur des établissements Ambition Réussite (ne correspondant pas du tout aux vœux formulés au mois d'avril)... Ils ont ainsi passé des vacances et débuté l'année sur des procédures administratives (demandes de révision d'affectation).

SPORTIVE

Sportive pour d'autres, tout juste arrivés dans le métier, qui ont vite découvert les démarches administratives et la vigilance requise. Alors que le service hebdomadaire de chaque professeur d'EPS est composé statutairement de 17h d'enseignement + 3h pour l'animation de l'UNSS (forfait d'AS) (suite à l'abrogation gagnée du décret Robien), pas moins de 15 néo-titulaires, TZR, affectés parfois sur deux établissements, se sont retrouvés sans UNSS ! Le caractère tardif de l'attribution du forfait pour chaque collègue a deux conséquences : il place dès la rentrée de nouveaux collègues en difficulté, parfois avec 20h de cours hebdomadaires ; et il risque de mettre la dynamique de leur future AS en péril, faute de pouvoir commencer les entraînements dès le début de l'année... N'était-il pas possible d'anticiper ?

Sportive pour les deux collègues TZR affectés à l'année qui n'avaient pas au 5/09 reçu leur arrêté d'affectation par le Rectorat, et n'ont donc pu se présenter dans leur établissement le jour de la rentrée...

Sportive pour ces mêmes néo-titulaires qui n'ont encore pas droit à la décharge horaire offerte à leurs homologues titulaires sur poste fixe (2h par semaine,

sur certains établissements) pour faciliter leur arrivée et participer à la formation " Entrée dans le Métier ". Sportive pour de nombreux enseignants d'EPS qui se retrouvent en panne de salle de classe (sur Pantin, Bobigny, Aulnay-sous-Bois...), car les délais des travaux des installations sportives ont été décalés, l'entretien retardé...

Sportive en lycée, où les collègues ont découvert, le 06 septembre, les nouvelles fiches BAC 2008, après avoir effectué la rentrée avec les élèves de Terminale. Vite, se les approprier, s'adapter !

Nous n'oublions pas : une rentrée sportive aussi pour les chefs d'établissement, obligés de composer avec des affectations tardives de TZR sur les heures encore vacantes, souvent à cheval sur plusieurs établissements, où à demander les forfaits UNSS... Dur d'entendre les élèves dire " C'est qui Mr BMP ? ". La valse des emplois du temps, associée avec les contraintes liées aux installations sportives disponibles, continue...

PARADOXALE ?

Oui, avec la demande expresse faite aux enseignants d'EPS de proposer des pratiques sportives gratuites (qui ne sont ni de l'AS, ni de l'EPS !) aux " orphelins de 16h " dans le cadre de la nouveauté de rentrée : l'accompagnement éducatif. Paradoxal, alors que les pratiques sportives volontaires des élèves sont déjà encadrées dans tous les collèges de France, par les profs d'EPS dans le cadre de leur service. L'UNSS, ça ne vous rappelle rien ?

(suite page 12)

Des pratiques innovantes, encore ? Mais cela, nous le faisons déjà dans nos AS ! Et puis, où vont pouvoir se développer ces pratiques gratuites ? Dans quelles structures ? Quelles seront les conséquences sur les pôles promotion des AS si des activités similaires sont développées gratuitement par les mêmes professeurs d'EPS ?

Si le plan de relance prévu dans la circulaire de rentrée 2007 pour développer les AS en difficulté passe par l'accompagnement éducatif, nous pouvons également y voir un plan de mise en concurrence avec le développement d'un nouveau dispositif.

Paradoxe quand l'EPS était, le 28 août 2007, une "discipline où les ressources en TZR (...) apparaissent aujourd'hui comme très nettement supérieures aux besoins estimés" (circulaire rectorale 2007-112). Ainsi, avec près de 100 TZR nommés en juin sur le département uniquement pour l'EPS (sur 1000 profs d'EPS environ) - dont moins de 20 restent actuellement disponibles pour assurer des remplacements de courte et moyenne durée - et déjà au moins 2 enseignants absents et non remplacés depuis la rentrée, notre situation serait luxueuse.

Remplacer des enseignants par des remplaçants titulaires est supérieur aux besoins : un luxe pour le Service Public ?

ET LES ÉLÈVES ?

Nous ne les oublions pas bien sûr ! Toutes nos interventions, sur les droits des personnels, ont une finalité, sur la base du mandat retenu lors des élections professionnelles : garantir à tous les élèves du secondaire une formation de qualité en EPS et par l'AS, passant par des conditions d'enseignement de qualité pour chacun de nos collègues dans le cadre du service public de l'Éducation Nationale, concourant ainsi de la réussite de tous les élèves.

Aussi, nous espérons n'attribuer qu'à l'euphorie de la Coupe du Monde de Rugby les propos réducteurs de l'actuel Ministre de l'Éducation Nationale, qui le 5/09 à la radio, déclarait qu'il faut permettre, à l'école, de "faire des activités physiques plus nombreuses pour ceux qui ont vraiment besoin de se défouler".

Une fois de plus, nous entendrons dire cette année que la rentrée était techniquement réussie...Et après ?

Benoît BOURGEOIS

COMMUNIQUE DU SNUPDEN

Plus de 10 jours après la rentrée des élèves et 4 semaines après la rentrée de nombreux personnels de Direction (R - 2) le snUpden-FSU Créteil ne peut que déplorer que de trop nombreux établissements du secondaire ne comptent pas d'équipe enseignante au complet.

Le nombre de BMP non pourvu atteint des proportions telles qu'on se demande s'il existe des établissements dans notre académie où tous les élèves ont leurs professeurs.

Les demandes des chefs d'établissements restent sans réponse et le dispositif mis en place pour assurer la rentrée est un échec sans pareil : nous sommes saisis du fort mécontentement d'une multitude de collègues qui voient leurs e-mel, courriers et fax restés sans réponse.

Nous ne nous permettrons même pas d'évoquer l'absence totale d'interlocuteurs au téléphone

Cette situation commence à avoir des répercussions sur le climat dans les établissements puisque de nombreux emplois du temps ne peuvent être ajustés (alors que nous avons demandé à connaître au moins les associations de BMP pour réaliser une grande partie du travail) et que les personnels de direction doivent faire face au mécontentement des familles qui aspirent au minimum à ce que leurs enfants puissent avoir cours avec un enseignant.

Ce constat n'est pas le fait du personnel administratif du Rectorat mais des conditions mises en place

pour assurer les missions ordinaires que nous connaissons tous : mettre en place les moyens techniques nécessaires (en personnel notamment) pour pouvoir faire face aux besoins de la rentrée.

Cette politique s'inscrit dans l'état d'esprit que nous connaissons, en particulier de réduction du nombre de personnels. Du coup on ne peut que constater les dégâts : pas assez de personnel administratif pour assurer les nominations de rentrée, pas assez de professeurs dans certaines disciplines et recrutement de nombreux contractuels.

Le snUpden-FSU Créteil dénonce ces conditions de rentrée qui placent les personnels de direction en première ligne pour faire face au mécontentement de tous alors que nous aspirons à ce que nos élèves soient dans des conditions normales et décentes pour pouvoir apprendre.

Le snUpden-FSU Créteil exige que soit mis instantanément, l'ensemble des conditions matérielles, techniques et humaines pour que la nomination de tous les professeurs de l'académie soit faite avant la fin de la semaine et que les chefs d'établissements soient considérés avec d'autres égards, c'est à dire, au minimum, qu'on puisse répondre à leurs messages et demandes, qui ne sont guidées que par leur sens du service public que nous défendons tous. Il y va de la crédibilité de notre institution !

10 septembre 2007

ACTION SOCIALE SUR L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

La FSU participe aux instances d'action sociale au sein du Ministère de l'EN et à la Fonction publique ; elle se bat pour développer les prestations, augmenter les montants, les QF et indices de référence et étendre les actions à de nouvelles catégories de personnel.

L'action sociale pour les fonctionnaires Education Nationale est particulièrement faible. Quand aux crédits interministériels relevant de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Ile de France, ils représentent l'équivalent de 0,38€ par agent. Augmenter ces crédits c'est l'objet d'une lutte syndicale importante pour le droit au logement, à la restauration, à des prestations répondant à des besoins nouveaux.

Le 27 juin 2007 ont été débloqués pour les fonctionnaires d>IDF des crédits pour reprendre des réservations de logements interrompues depuis 3 ans : soit 7,5 millions d'€ et 8 millions pour des berceaux de crèches avec la mission " impossible " d'après les services d'engager ces crédits d'ici début décembre 2007.

Les élus FSU seront particulièrement vigilants sur le suivi de ce dossier afin que ces annonces soient suivies d'effets et que les possibilités de réserver environ 200 logements et 250 places de crèches soient effectives.

A l'EN une circulaire récente (B.O du 30.08.2007 sur les prestations d'action sociale ministérielle) élaborée au niveau national a repris un certain nombre de propositions faites par les élus FSU.

Des informations sont disponibles sur le site de l'Académie de Créteil : www.ac-creteil.fr sous la rubrique ressources humaines/carières et droits sociaux. Vous pouvez y télécharger un certain nombre de formulaires

Pour obtenir les prestations, vous devez vous adres-

ser au service des affaires sociales de l'Inspection académique dont vous dépendez :

-IA Seine-et-Marne : Tél. : 01.64.41.30.86

-IA Seine-Saint-Denis Tél. : 01.41.60.50.32 / 50.22

-IA Val-de-Marne Tél. : 01.45.17.62.16 / 62.14

-Rectorat pour les personnels du rectorat et du supérieur Tél. : 01.57.02.63.96 / 63.97 / 63.98

Qui peut en bénéficier et à quelles conditions ?

Jusqu'à présent les bénéficiaires étaient : les personnels titulaires, stagiaires, les contractuels de plus 6 et/ou 10 mois selon les prestations et les retraités domiciliés dans les 3 départements de l'Académie.

Les assistants d'éducation, les AVS-I et les AVS-CO, les veufs et veuves de personnels décédés et leurs enfants à charge vont rejoindre les nouveaux bénéficiaires. Se renseigner sur la date d'effet de cette nouvelle mesure auprès des services des affaires sociales.

Restent exclus les personnels recrutés sur contrat aidé et les contrats emplois consolidés.

Conditions : Certaines prestations académiques sont soumises à condition de ressources QF (Revenu net imposable / nombre de parts) maximal de 11 000 € ou un indice maximal 430 pour les célibataires. D'autres sont sans conditions, il faut donc se référer aux conditions fixées pour chacune.

LOGEMENT ET INSTALLATION

Primo arrivants sans logement : la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Ile de France (présidée par la FSU) propose des chèques pour payer l'hôtel ou l'alimentation à ceux, contractuels

(suite page 14)

stagiaires ou titulaires, qui sont en recherche d'un logement montant maxi 200€. S'adresser au service des affaires sociales des IA.

Aide à l'Installation des Personnels (AIP), AIP ZUS pour ceux affectés en Zone Urbaine Sensible, AIP générique pour les autres : 700 €, accordée aux lauréats de concours, aux recrutés PACTE ou Handicap. Il faut avoir déménagé d'au moins 70 km, ne pas être sur poste logé, avoir un Revenu fiscal de référence 2005 < ou = à 15 682 € pour 1 part, 22 806 € pour 2 parts ... Ce RFR peut être revu en cas de changement de situation. Formulaire téléchargeable sur le site : www://mfp.fr

Aide au logement CIV : 700 € pour les néo-titulaires et mutés dans des établissements classés sensible, ZEP, ZUS, ex PEP4, REP. Pas de condition de distance et de ressources. Non cumulable avec l'AIP. Prochainement extension aux assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire AVS-I et AVS-CO.

Prêt Mobilité 0% : pour les personnels qui déménagent suite à une mutation ou 1ère affectation, stagiaires ou titulaires. Pour payer la caution. Maximum 1000 €, remboursable sur 36 mois. Sans frais. Dossier à télécharger sur : www.pretmobilite.fr

ASIA Installation en Région parisienne : 305 €. Etre néo- titulaire, stagiaire, contractuel de plus de 6 mois venant de province ; locataire ; non cumulable avec l'ASIA caution.

ASIA Caution : 50% de la caution, maxi 458 €. Etre titulaire du bail. 1 seule ASIA par logement. Non cumulable avec le CIV.

Pour demander un logement social ; contactez le service des affaires sociales des IA pour le 93 et 94, directement la préfecture pour le 77 pour un logement sur le contingent fonctionnaire du département de travail. Seuls les logements " CIAS " peuvent être obtenus hors du département d'affectation voir site : www.fonction-publique.fr. rubrique bourse du logement .

Pour demander la GRL (garantie des risques locatifs) C'est un " loca-pass " étendu :caution publique garantissant aux propriétaires une indemnisation en cas de non paiement des loyers. Voir conditions et formulaires sur le site : www.logement.gouv.fr ou www.passgrl.fr.

Indépendamment de l'action sociale une Prime spéciale d'installation est accordée aux néo titulaires, sauf agrégés, affectés en IDF ;montant variable selon les zones de 881€ à 1937€. Dossier à demander dans votre établissement ou service.

GARDE - VACANCES ETUDES ENFANTS

CESU (chèque emploi service universel) garde d'enfant de la fin du congé maternité ou d'adoption jusqu'à 3 ans. Pour tous. Montant annuel de 200€,

350€ ou 600 € selon QF pour la garde en structure ou par des personnes agréées. Voir site cesu-fonctionpublique.fr

Aides pour séjours en centres aérés, garderies péri scolaires, colonies, séjours linguistiques ou scolaires, séjours enfants handicapés, aide pour frais d'études : prestations à demander dans les services des affaires sociales des IA.

ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

La SRIAS IDF propose en fin d'année des **cartes CEZAM** pour des réductions de billetteries cinémas, théâtres, parcs de loisirs, vacances ... Certaines cartes sont délivrées gratuitement selon votre indice, les autres peuvent être achetées au prix de 14 € pour l'année. Pour les obtenir tél. aux services des affaires sociales en fin d'année civile, infos sur les réductions possibles avec la carte sur : www.cezam-ilede-france.fr

Chèques-vacances : selon QF, épargne préalable mensuelle, bonifiée ; consultez votre centre MGEN, qui gère cette prestation interministérielle.

SOUTIEN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Des aides pour **frais de justice** peuvent être sollicitées en cas de séparation, divorce : demande dans les services des affaires sociales des IA
Consultations juridiques, psychologiques et de conseil budgétaire, prise en charge de bilan de compétence, actions concertées avec la MGEN pour handicap, dépendance etc. consultables sur le site du rectorat.

AIDES ET PRETS SOCIAUX

En cas de difficultés financières imprévisibles des aides non remboursables et des prêts sans intérêts peuvent être accordés .Adressez-vous au **service social des personnels de votre IA**.

Les assistantes sociales sont à la disposition de tous les personnels de l'éducation nationale en activité, en congé

maladie et en retraite. Elles sont tenues au secret professionnel. Elles proposent : écoute, aide, information, orientation pour tous les personnels qui rencontrent des difficultés professionnelles, personnelles et financières.

Pour les contacter : service social des personnels

-de l'IA 77 Tél. : 01.64.41.30.90

-l'IA 93 : Tél. : 01.41.60.51.89

-l'IA 94 : Tel :0145176252

-Personnels Rectorat et IUFM, Tél. : 01.57.02.68.39

-Personnels Paris 8 et Paris 13, Tél : 01.49.40.70.85

-Personnels Paris 12 et Marne la vallée, Tél. : 01.45.17.13.67.

Isabelle Baillon

LA SOLIDARITE NE DOIT PAS DEVENIR UN DELIT !

Arrêt des poursuites contre les militants de RESF et Florimond Guimard

Le 20 avril 2007, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif, était convoqué devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence, poursuivi pour « violence en réunion avec arme par destination ». Ce jour-là, en écho aux déjà 15 000 signataires de cette pétition de soutien, 2000 personnes manifestaient dans les rues d'Aix pour dénoncer une forme de criminalisation de l'action militante. Le procès a finalement été reporté au 22 octobre 2007 à la demande des parties civiles (policiers).

Les faits : le 11 novembre 2006, au cours d'une manifestation à l'aéroport de Marignane rassemblant près de 200 personnes contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille, Florimond Guimard n'a fait que suivre à distance avec sa voiture le véhicule de police qui emmenait un père de famille à expulser. Aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est un jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Le parent d'élève a été libéré le soir même.

Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant adepte des violences. C'est un militant syndical, particulièrement investi dans le RESF13, et un pédagogue dont le travail est reconnu.

Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme et contre toutes les personnes poursuivies en raison de leur soutien aux personnes sans papiers.

Nous serons présents le LUNDI 22 OCTOBRE 2007 au Tribunal d'Aix en Provence et appelons tous les citoyens indignés par cette criminalisation de l'action militante à nous y rejoindre.

Organisations à l'initiative de cet appel : Aix Solidarité, Article 13, Asti Aix, ATTAC 13, ATMF Aix, Ballon Rouge, Cimade Paca, CTDR, FCPE 13, Femmes en Noir 13, FSU , FSU Paca, LCR 13, LDH 13, Mille Babords, MRAP 13, PCF 13, RESF13, Résister, SDU-FSU 13, SGEN-CFDT 13, SNEP , SNES , SNUipp , Solidaires 13, SUD Santé Sociaux 13, SUD-STSF, SUD Education 13, UCIJ 13, UDAS, UD CFDT 13, UD CGT 13, Unis avec Bové 13, UJFP 13, VERTS 13

Nom et Prénom	Qualité	Adresse	Signature

La FSU 93 et le SNUIPP 93 seront présents à la manifestation de Marseille le 20 octobre et devant le tribunal d' Aix le lundi 22.

Sommaire: P.2: Pub; P.3: Editio; P.4 et 5: Rentrée second degré; P.6: Rentrée 1er degré; P.7 à 10: Elections à la territoriale; P.11 et 12 Rentrée EPS; P.12: Communiqué SNUPDEN; P14.et 15: Action sociale; P.15 Solidarité; P.16: Pub
FSU 93 Infos - Bulletin de la FSU de Seine St Denis - N° CP: 1006 S 07010 - N° ISSN: 1247-1003 - Directeur de la publication José Tovar - bimestriel édité par nos soins - responsable de la rédaction Guy Trésallet - Imprimerie Rivaton 1rue St André 93000 Bobigny

PUB
GMF